



Numéro 103 – 30 mars 2021

CHSCT SEANCE du 30 mars 2021

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT(T), M. JOUVE (S)

Mme ANGLADE – assistante de prévention

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), M. BRUN (S)

FO DGFIP : Mme BEKER (T), M. MOISSINAC (T)

SOLIDAIRES Finances publiques : M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T)

Mme FERELLEC – secrétaire animatrice (audio conférence),

M THIEBAUT – Inspecteur santé sécurité au travail (audio conférence)

Mme GOUBERT ouvre la séance à 9 heures 30 après s'être assuré que le quorum est atteint.

Mme BEKER est désigné secrétaire adjointe.

M. VEYLET (CGT) lit la déclaration liminaire figurant en fin de compte-rendu.

En réponse à cette déclaration liminaire, Mme GOUBERT indique que l'organisation de la campagne IR de cette année qui sera présentée au point n°3 doit répondre à l'objectif de ne pas avoir un flux d'utilisateurs important. S'agissant des recrutements de personnels, elle renvoie au parlement et aux lois de Finances.

Elle précise que les travaux à Mauriac sont toujours en cours et doivent se terminer le 14 avril. L'installation des collègues à Riom, mis à part quelques problèmes informatiques, est effective depuis fin février.

1°) Adoption d'une annexe « crise sanitaire covid 19 » au règlement intérieur du CHSCT du Cantal (pour avis)

Mme GOUBERT propose d'insérer au règlement intérieur du CHSCT des dispositions concernant les réunions se tenant à distance, en cas d'urgence ou en cas de circonstances particulières, en application de l'article 84 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration.

M. VEYLET (CGT) considère que le dialogue social, pour être de qualité, ne peut se concevoir qu'en présentiel et que l'article 84 vise à pérenniser les réunions à distance.

M. THIEBAULT répond que cette proposition ne vise pas à pérenniser ce type de réunion mais à tenir compte de cas d'urgence et de circonstances particulières.

M. BRUN (CGT) considère qu'on anticipe sur la mise en place des Comités Sociaux d'Administration et que la mention proposée omet la possibilité réservée à la majorité des membres représentants des personnels de s'opposer à la tenue d'une réunion à distance.

Vote : unanimité contre

2°) Approbation du procès verbal de la réunion 28 janvier (pour avis)

Le PV est adopté sans observation

3°) Point sur la campagne IR (pour information)

Mme GOUBERT présente la campagne 2021 d'impôt sur le revenu qui doit s'organiser sans mise en danger des usagers et des agents et dans le total respect des consignes sanitaires. Elle précise à ce sujet que tout usager sans masques ne sera pas reçu. Cette campagne déclarative qui comporte peu de nouveautés législatives mixera les organisations dans les services, savoir présentiel, travail à distance et télétravail. En amont un important dispositif de e-formation en direction des agents de SIP, des accueils proximité et des agents France Service a été organisé. Concernant les modalités d'accueil :

Accueil physique : elle précise qu'il devra s'organiser principalement sur rendez-vous ce qui permettra de maîtriser les flux d'usagers et de respecter les consignes sanitaires.

Accueil téléphonique : Il devra également être proposé systématiquement avant un rendez-vous physique. L'accueil téléphonique représente le premier mode de contact et doit faire l'objet d'une organisation particulière d'autant plus que le numéro national figurera sur les déclarations.

Durant la campagne, cet accueil sera assuré sur une amplitude de 30 heures par semaine

M VEYLET (CGT) s'interroge sur la conformité avec les règles sanitaires de la pratique qui consisterait pour des agents à entrer en relation avec des contribuables dans les files d'attente pour leur proposer un rendez-vous téléphonique. Il ajoute que devant l'agacement des usagers c'est les envoyer « au casse-pipe » particulièrement s'il s'agit d'auxiliaires ou de volontaires services civiques (VSC).

Mme GOUBERT répond qu'il ne s'agit pas d'exposer qui que ce soit.

M BRUN (CGT) ajoute que cet emploi du VSC n'est pas conforme à sa charte d'emploi. Il indique que la direction organise cette campagne sans tenir compte des réalités et en prenant le pari risqué que les usagers ne se déplacent pas vers les guichets de CFP. Il indique que la présentation qui est faite ce jour de cette campagne est loin des décisions prises par la seule direction lors du COPIL du 23 février. Aucune indication n'est donnée concernant les forces en présence, les renforts qui doivent être apportés aux centres de contact, le traitement des e-contacts. Il interroge la direction pour connaître l'organisation qui sera mise en place à Mauriac avec la seule présence d'un agent à temps partiel, les dispositions qui seront mises en œuvre à Saint-Flour. La réussite de la campagne ne peut pas dépendre que du seul recrutement d'auxiliaires.

Mme GOUBERT répond que l'accueil de Mauriac sera ouvert mais vraisemblablement peu sollicité compte-tenu des accueils de proximité en mairie et des Maisons France Service. Elle rappelle que la campagne IR est le moment fort de la vie de la DGFIP et que tous les agents des SIP doivent être mobilisés. Elle est convaincue que le flux sera moins important que les années précédentes. Le soutien de la direction est total notamment par la

mise à disposition de vacataires. Concernant plus particulièrement le VSC elle précise que sa mission d'accompagnement au numérique est cette année impossible et qu'il convient dès lors de « l'utiliser » à d'autres fins. Elle précise concernant l'appui aux centres de contacts, que la direction et le PCRP seront mis à contribution.

M BRUN (CGT) répond que cette analyse est osée. Il rappelle que les centres de contact devaient délester les SIP et ont motivé des suppressions de postes. Il rappelle que la seule organisation qui vaille c'est le recrutement d'agents titulaires qui, du fait des suppressions successives, font aujourd'hui cruellement défaut et plonge nos collègues dans de grandes difficultés.

Il demande par ailleurs l'avis de M THIEBAUT quant au respect des règles sanitaires et de sécurité dans la situation où des collègues sont amenés à aller faire de l'accueil au plus près des usagers, sur le trottoir.

M THIEBAUT (ISST) précise qu'il n'est pas juge de l'organisation mais rappelle les consignes du secrétariat général, relayées également par le médecin de prévention, quant au port du masque et de la distanciation obligatoire d'un mètre.

Mme GOUBERT s'engage à solliciter le médecin de prévention sur cette question

4°) Présentation de la note d'orientations 2021 (pour information)

M THIEBAUT (ISST) présente la note d'orientations ministérielles 2021

La crise sanitaire a fortement impacté notre organisation et nos habitudes de travail au cours de l'année 2020. La situation épidémique reste préoccupante et il est nécessaire de rester vigilant pour que les mesures de prévention soient adaptées à l'évolution de la situation sanitaire.

La culture de la prévention dans le quotidien du travail passe par des questionnements au plus près des agents. Le recueil de leurs expressions sur le contenu même du travail autant que sur les conditions matérielles de sa réalisation.

Les orientations 2021 sont les suivantes

Consolider la démarche de prévention :

- Évaluer les risques pour les prévenir ;
- S'appuyer sur l'expertise des acteurs de prévention ;
- Former à la prévention des risques professionnels.

Placer l'organisation du travail au cœur de la prévention

Prévenir les risques liés au télétravail

« Le télétravail est une organisation positive du travail ». Il peut néanmoins être source de risque de différente nature : environnement et matériel, RPS, gestion du temps et séparation entre temps de travail et temps personnel, stress résultant d'objectifs mal dimensionnés ou d'un contrôle distant trop ou pas assez présent.

Prévenir les risques liés aux évolutions des organisations de travail

La dimension conditions de travail est à intégrer le plus rapidement possible dans le projet de réorganisations.

- Prendre en compte les conditions de travail dans les projets,
- Mobiliser le dispositif de veille et de soutien.

Une convention conclue avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) qui prévoit de mettre en place un certain nombre d'expérimentation locale constituera le socle de la politique ministérielle en faveur de la santé de la sécurité et des conditions de travail pour les trois ans à venir.

Les risques professionnels auxquels il conviendra de veiller en priorité en 2021 sont les suivants :

- risque amiante,

- risques liés à l'hygiène des locaux,
- crise sanitaire,- risques liés aux ascenseurs,
- canicule.

Un certain nombre d'actions de formation seront déployées en 2021 :

- violences sexistes et sexuelles : tolérance zéro,
- gestes de premiers secours,
- amiante,
- incendie,
- membres de CHSCT.

M VEYLET (CGT) considère que certaines orientations font de l'accompagnement de réforme de structure sans les évaluer. Or certaines organisations du travail sont pathogènes en soit et il convient de les identifier pour ne pas les mettre en place et d'évaluer régulièrement celles qui existent.

M THIEBAULT (ISST) souscrit au principe d'une évaluation régulière avec l'appui si besoin des acteurs de prévention y compris des ergonomes.

M BRUN (CGT) conteste l'orientation ministérielle considérant que le changement de l'organisation du travail ne découle pas seulement de la crise sanitaire mais surtout des restructurations NRP et des suppressions d'emploi. Il considère que les travaux prévus dans le cadre de la convention ANACT sont avant tout destinés aux encadrants et managers afin de « les outiller » pour faire accepter les projets de transformation. Il affirme que la situation et les conditions de vie des agents se trouveraient grandement améliorées par le recrutement massif d'agents au statut.

5 °) Présentation du bilan du CHSCT 2020 – pour information

Mme FERELLEC présente le bilan du CHSCT du Cantal sur l'année 2020 dont l'activité a été consacrée essentiellement à lutter contre la propagation du virus COVID-19. Sur un budget réellement disponible de 27 944 €, 18 770,71 € ont été consacrés à la protection des agents contre la COVID. D'autres dépenses d'un montant de 7 232,07 € non liées au COVID ont été validées par les représentants du personnel.

M. VEYLET (CGT) rappelle que son organisation considère que certaines dépenses financées par le CHSCT l'an dernier ne relèvent pas de sa compétence mais du budget de la direction (écrans notamment). Il précise que tous les sites du département ont été visité en délégation et non pas seulement une partie d'entre eux comme indiqué. Il demande que ne soit omise de cette présentation le rôle de l'assistante sociale qui n'a pas été remplacée dans notre département. Il souhaite que soit porté à la connaissance des collègues les coordonnées des différents référents compétents en matière de conditions de travail (handicap, discriminations, COVID, conditions de vie au travail, etc.)

M. JOUVE répond que ces coordonnées sont en ligne sur Ulysse 15.

Après consultation du site Ulysse 15 il apparaît que ces coordonnées ne figurent pas ou ne sont plus à jour

6°) Bilan des accidents de service en 2020 – pour information

Trois accidents de service se sont produits en 2020, il s'agit d'accident de trajet n'ayant pas donné lieu à un arrêt de travail.

M VEYLET (CGT) constate qu'en l'absence de tout descriptif de ces accidents, il n'est pas possible d'en tirer des mesures de prévention.

M JOUVE donne son accord pour que des précisions soient apportées à l'avenir.

7°) Examen du Registre Hygiène Sécurité – pour information

Mme ANGLADE donne lecture des demandes consignées dans le Registre Hygiène Sécurité et des suites données par la direction.

Service	Demande	Suite donnée
PCRP	Demande d'une souris sans fil et d'un rehausseur d'écran	Matériel mis à disposition
PCU	Demande d'un tapis de souris avec repose poignet	Matériel mis à disposition
PCE	Demande d'attribution d'un fauteuil pour les jours télétravaillés	La réglementation nationale ne permet pas d'accéder à la demande
SIP Mauriac	Demande d'une lampe de bureau	Matériel mis à disposition
SIE Aurillac	Demande concernant l'isolation phonique de la porte séparant la comptabilité de la caisse	Porte partiellement isolée. Son remplacement est envisagée
TP Aurillac	Demande que les agents de la TP soit avertis des interventions décidées par la préfecture	Un courrier va être adressé par la direction à la préfecture
Division du contrôle fiscal	Demande d'un rehausseur d'écran	Matériel mis à disposition
Division animation du réseau	Demande d'un rehausseur d'écran	Matériel mis à disposition
EDR	Demande d'une souris sans fil	Matériel mis à disposition
Mauriac	Demande d'une souris ergonomique	Une demande doit être adressée au médecin de prévention
Saint-Flour	Demande d'une souris verticale	Matériel mis à disposition

M VEYLET (CGT) indique que lors de la visioconférence DGFIP du 22 mars la DG a donné son accord pour l'emprunt de matériel comme les fauteuils de bureau par les télétravailleurs pour leurs besoins à domicile.

M JOUVE répond ne pas avoir reçu à ce jour de consignes de la DG en ce sens mais que les demandes pourront être satisfaites dès lors que ces consignes seraient reçues en priorisant les demandes faites par les télétravailleurs à plein temps.

8°) Budget 2021 : propositions – pour avis

Le budget 2021 disponible s'élève à 27 171 €.

Les fiches de propositions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1. Financement de deux fauteuils ergonomiques adaptés sur recommandations du médecin de prévention : 2 x 599,18 € ;
2. Achat de deux souris roller sur recommandations du médecin de prévention : 717,60 € ;

3. Prévention secourisme les gestes qui sauvent (formation de 2 heures) pour 20 agents : 300 € ;
4. Formation secourisme PSC1 pour 10 agents : 500 € ;
5. Achat de 300 boîtes de 50 masques chirurgicaux : 960,01 € ;
6. Formation aux risques routiers pour 10 participants : 1 056 € ;
7. Achat de 10 supports d'écran de 239 €.

M BRUN (CGT) souligne que le budget est en baisse.

Mme ANGLADE rappelle qu'une psychologue mandatée par l'association EIPASS et financée par le CHSCT peut être sollicitée par les agents du Cantal.

M VEYLET (CGT) rappelle la demande de son organisation pour que soit mis en œuvre rapidement la formation concernant l'accompagnement des agents en souffrance ainsi que le diagnostic des RPS dont le principe avait été acté lors de précédentes séances.

Mme GOUBERT répond que les devis demandés par l'assistante de prévention seront communiqués aux représentants

8°) Questions diverses

M VEYLET (CGT) demande si un PCA pourrait être mis en place si des mesures de confinement étaient décidées nationalement.

Mme GOUBERT ne peut l'affirmer. En tout état de cause le PCA n'a pas été mis en place dans les départements confinés, s'il devait l'être, il le serait au plan national.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Laurent VEYLET et Patrice BRUN



Déclaration liminaire de la CGT Finances publiques au CHSCT du 30 mars 2021

Mme la Présidente,

Depuis le début de cette crise sanitaire, le CHSCT et les interventions de la CGT en son sein ont fait la démonstration de leur rôle indispensable et pertinent pour améliorer les conditions de travail et la sécurité de nos collègues.

Contrairement à ce qui est prévu par la loi de transformation publique votée en 2019, au lieu de les supprimer il conviendrait de les renforcer. Ni les modifications de fonctionnement prévues ni la note d'orientation ministérielle 2021 « santé, sécurité, conditions de travail » ne vont dans ce sens.

Cette note ministérielle affirme à propos des Risques psycho-sociaux « que tous les leviers d'amélioration sont d'ordres organisationnels ». Pour la CGT il s'agit d'une affirmation relevant d'une basse propagande managériale. En effet, toutes les réorganisations ne parviennent pas à masquer les manques d'effectifs et de moyens. Le premier levier de prévention des risques est un recrutement massif d'agents titulaires et statutaires. La fin du dogme des suppressions d'emplois et de services est depuis longtemps un impératif.

Au sujet de la campagne d'impôt sur le revenu qui va bientôt démarrer. Nous avons alerté à maintes reprises concernant le manque de sécurisation de nos accueils et les craintes légitimes de nos collègues concernant les risques sanitaires et les situations conflictuelles. Force est de constater une nouvelle fois que l'organisation de la campagne, organisée de manière unilatérale par la direction, ne prend pas en compte ces situations.

Comment gérer les files d'attente, extérieures notamment, puisque seul un nombre limité d'usagers pourra être présents au sein de l'accueil. La CGT craint des files interminables et chaotiques.

La CGT Finances publiques bien que favorable à l'ouverture des accueils au public demande à la direction de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité des agents.